

J'ai en main le texte de la déclaration de l'honorable ministre de la Justice de l'époque, dont fait foi la page 7042 du hansard, et je cite:

J'irais même plus loin et je dirais que le gouvernement non seulement n'a pas l'intention de représenter ce projet de loi, mais qu'il est fermement résolu à créditer les contribuables qui ont versé de l'argent en vertu de ce bill.

Le gouvernement reconnaît que c'est la volonté de la Chambre de ne pas percevoir d'impôts de cette manière-là.

Par conséquent, il dit d'une façon claire et nette aux contribuables: l'argent que vous avez payé légalement, en vertu de cette loi, vous sera crédité. On ne peut pas être plus clair que cela.

Le ministre de la Justice de l'époque a fait cette déclaration le 27 février 1968.

Le jour même, alors que nous discutons encore du même projet de loi, les députés du Ralliement créditiste ne se fiaient pas encore aux promesses de l'honorable ministre de la Justice de l'époque. Ils voulaient plus, et l'honorable député de Kamouraska (M. Dionne) avait proposé un amendement, comme en fait foi la page 7073 du hansard, qui se lisait ainsi:

Que la motion soit amendée en y ajoutant immédiatement après le mot «gouvernement» les mots suivants: «et que le gouvernement ne représentera pas ledit bill au cours de la présente session, et qu'il créditera aux contribuables toutes les sommes perçues, en prévision du bill (C-193), depuis le 1^{er} janvier 1968».

C'était là non seulement une garantie verbale que le gouvernement nous donnait, mais c'était, dans les Statuts officiels, une garantie que les députés du Ralliement créditiste avaient obligé le gouvernement à approuver cet amendement. Par conséquent, les contribuables canadiens ont pu être soulagés de tous les impôts prévus par ce bill et ses amendements.

J'ai en main le numéro du 3 mars 1968 du *Petit Journal* de Montréal, dans lequel on peut lire ceci:

Caouette gagne. C'est facile de dire...

...ici, c'est la parenthèse que l'honorable député de Sainte-Marie a faite ce soir...

C'est facile de dire que Réal Caouette s'est laissé acheter par les ministériels, durant la crise actuelle à Ottawa. Seule une partisanerie aveugle, comme les conservateurs en sont capables, peut inspirer de tels propos. M. Caouette a toujours soutenu qu'il était contre l'impôt de 5 p. 100—quelle que soit la motion débattue et quel que soit le parti au pouvoir. En fait, le leader créditiste sort grandi de cette impasse parlementaire: lui seul a pensé à exiger du gouvernement la promesse qu'une remise serait effectuée pour l'impôt perçu illégalement.

Monsieur l'Orateur, j'ai également en main un article du journal *Le Droit* du 28 février 1968, signé par Gérard Alarie de la Presse canadienne, qui disait ceci:

La surtaxe de 5 pour cent, pour la période qui court depuis le 1^{er} janvier, correspondra à la fin de mars à quelque \$25 millions, montant dont le Ralliement créditiste exige le remboursement aux contribuables.

Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Sainte-Marie a induit la Chambre en erreur ce soir quand il a cité une déclaration de l'honorable député de Villeneuve, maintenant député de Témiscamingue, qui disait que dans les circonstances, c'était vrai. Mais le lendemain, les circonstances ont changé et enfin...

M. Valade: Monsieur l'Orateur...

[M. Rondeau.]

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député de Sainte-Marie (M. Valade) a la parole.

[Français]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Je ne voudrais pas limiter la diatribe de mon ami, mais, à mon avis, il n'a pas le droit, selon le Règlement, de dire que j'ai induit la Chambre en erreur. J'ai cité le hansard, j'ai donné le numéro des pages, et l'honorable député n'a pas le droit d'induire la Chambre en erreur, en accusant un autre député de le faire. S'il veut dire des mensonges, c'est son affaire, mais je pense que l'Orateur a l'obligation de replacer les propos du député dans leur perspective.

• (9.30 p.m.)

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je voudrais simplement dire un mot. La présidence connaît bien les deux députés et sait qu'aucun d'eux ne veut induire la Chambre en erreur. C'est l'objet de la discussion. Les députés peuvent avoir à ce sujet des opinions personnelles, que je respecte.

[Français]

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, j'étais à établir une preuve, non pas par des déclarations personnelles, mais par des déclarations d'autres personnes. D'ailleurs, les remboursements ont été faits effectivement, car le Ralliement créditiste à cause de son attitude positive, honnête, destinée à aider le gagne-petit, a épargné 25 millions de dollars aux contribuables canadiens, somme qui avait déjà été perçue, et nous avons également empêché le gouvernement de taxer les contribuables pour une somme de 125 millions, somme que nous aurions été obligés de payer si cette taxe n'avait pas été abolie à la demande des créditistes.

Monsieur l'Orateur, alors que tous ces votes étaient terminés et que le gouvernement nous avait fait des promesses dont fait foi le compte rendu des débats de la Chambre, il ne devait pas présenter de nouveau un tel bill au cours de la même session. Nous avons confiance dans la parole du gouvernement, mais nous avons exigé à l'époque beaucoup plus que des promesses. Au fait, nous avons fait accepter la motion de l'honorable député de Kamouraska visant à faire retirer le bill, mais le 15 mars 1968, le gouvernement présentait à la Chambre le bill C-208, et l'on peut lire à la page 7676 du hansard du 15 mars 1968, en examinant le résultat du scrutin que le chef du Ralliement créditiste, l'honorable député de Kamouraska, de même que les honorables députés de Roberval, de Portneuf, de Lapointe, de Mégantic, d'Abitibi et de Compton ont tous voté contre. Ils ont tous voté contre la taxe que le gouvernement voulait continuer à appliquer malgré ses promesses, mais il s'agissait de créditistes.

Je remarque, ce soir, que celui qui veut se targuer de défendre les pauvres, l'honorable député de Sainte-Marie, brillait par son absence à la Chambre et qu'il n'a pas voté contre la taxe de 5 p. 100 imposée par le gouvernement le 15 mars.

Je remarque aussi, monsieur l'Orateur...